Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 60 (1909)

Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Etranger.

France. M. Mélard, conservateur des forêts en retraite, est mort récemment à Paris. La Revue des Eaux et Forêts rappelle que le défunt l'a dirigée pendant les années 1903, 1904 et 1905 et n'a cessé de lui prêter sa collaboration la plus assidue, que le jour où la maladie a eu raison de sa puissance de travail et de son inlassable activité. Parmi les travaux de M. Mélard, citons l'insuffisance de la production mondiale des bois d'œuvre, mémoire fort bien documenté et d'une réelle valeur.

La disparition du noyer. M^r le directeur général des Eaux et Forêts adresse au service forestier, une circulaire rappellant les difficultés sans cesse croissantes que l'administration éprouve à se procurer les bois de noyer nécessaires à la fabrication des armes de guerre, difficultés dues à la disparition progressive de cette essence.

Aucune essence se réunissant au même degré les qualités requises pour cette fabrication, il importe au plus haut point de remédier à la pénurie des bois de noyer. En conséquence, les agents forestiers rechercheront quelles sont les forêts domaniales dont le sol permettrait l'éducation du noyer et présenteront des propositions en vue de l'exécution de plantations de cette essence, soit en bordure soit même en massif.



Bibliographie.

Cours de droit forestier, par Charles Guyot, directeur et professeur de droit à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts. — Tome deuxième. — Fascicule premier: Livre IV. Droit civil forestier. Forêts domaniales. Un volume in-8 carré de IV-650 pages, broché: 10 francs. — Paris, Lucien Laveur, éditeur, 13, rue des Saints-Pères (6°).

La librairie Lucien Laveur publie le second volume du cours de Droit forestier, dont la première partie avait paru en 1908. Ce second volume traite du droit civil forestier, dans les forêts domaniales. Il comprend huit chapitres, dont l'énumération suit :

- I. Domaine forestier de l'Etat (Formation de ce domaine, aliénabilité et prescriptibilité, aliénation et échanges; actions domaniales; impôts grevant les forêts).
- II. Modalités de la propriété forestière (Indivision et partage; copropriétés ne donnant pas lieu à partage; législation des mines dans ses applications aux forêts).
- III. Obligations légales imposées à la propriété forestière (Délimitation et bornage; distance des arbres et élagage; tranchées de protection contre l'incendie).
- IV. Servitudes applicables aux forêts (Servitudes légales d'utilité publique, zones forestières; servitudes légales d'utilité privée, irrigation et enclave; servitudes conventionnelles; servitudes dites personnelles, notions générales).

- V. Usages forestiers, affectations forestières (Législation domaniale concernant les usages forestiers; caractères juridiques des droits d'usage mode de constitution, règles de police; droits et obligations de l'usager et du propriétaire; modes d'extinction; affectation).
- VI. Gestion des forêts domaniales; contrats usuels de cette gestion (Règles administratives, aménagements et coupes; ventes forestières, formes et effets, obligations des parties, délits d'adjudicataires, responsabilité des adjudicataires, ventes à l'unité, ventes de produits façonnés; louages et concessions).
- VII. Louage d'ouvrage, travaux forestiers (Législation du travail, applications forestières; travaux d'exploitation; travaux d'amélioration, marché d'entreprise; principes de comptabilité publique).

VIII. - Algérie, Tunisie et autres colonies.

On remarquera la diversité des sujets traités dans ce livre, tous égalelement intéressants pour la pratique administrative. Si, pour les usages forestiers, l'auteur s'est borné à condenser la doctrine et la jurisprudence antérieures, le chapitre relatif à la vente contient un traité *in extenso* de ce contrat si important. Nous en dirons autant du chapitre concernant le louage d'ouvrage, dont certaines parties sont entièrement neuves, notamment celles qui se rapportent à la législation du travail et à la responsabilité des accidents.

Le même volume devait ensuite traiter des sujets identiques pour les forêts des communes et celles des particuliers. Mais l'éditeur annonce que cette partie, constituant le Livre V de l'ouvrage, formera un second fascicule devant paraître dans le courant de l'année.* Les projets de loi présentés au Parlement pouvant modifier considérablement la situation des particuliers propriétaires de forêts, l'auteur a préféré attendre pour la rédaction définitive de ce Livre V les changements à la législation actuelle qui doivent probablement intervenir à bref délai.



Mercuriale des bois.

Pour la classification voir notre numéro de janvier, page 22.

Prix des bois en mars/avril 1909.

A. Bois sur pied.

(Prix par m³, exploitation à la charge du vendeur, mesurage sous écorce).

Neuchâtel, Forêts communales, IIIº arrondissement, Val-de-Travers. (Bois vendus jusqu'à un diamètre minimum de 14 et 20 cm.)

Commune des Verrières. Cornées (aux Verrières fr. 3—3.50) 493 plantes, ½ épic. ½ sap. à 1,5 m³ par plante, fr. 30.20 (80 % bois de sciage, excellente qualité); 276 plantes, ½ épic. ⅙ ap. à 1,2 m³ par plante, fr. 26.80 (60 % bois de sciage, arbres d'ancien pâturage, gâtés et branchus. — Grand Bois Noir (aux Verrières fr. 3) 321 épic. à 1,3 m³ par plante, fr. 23.40 (65 % bois de sciage, arbres d'ancien pâturage, gâtés et branchus). — Côtière (aux Verrières fr. 3) 350 plantes, ½ épic. ½ sap. à 1,6 m³ par plante, fr. 29.20 (70 % bois

^{*} Chaque exemplaire est muni d'un bon donnant droit au fascicule II, qui doit comprendre le Livre V, au prix de 5 francs.